

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**Compréhension en lecture
et en écoute**

Dominante informative

FRA-3036-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

**Mise à jour
Septembre 2000**

Québec 

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**Compréhension en lecture
et en écoute**

Dominante informative

FRA-3036-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

**Mise à jour
Septembre 2000**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0300

ISBN 2 - 550 - 36075-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1. Orientations et conséquences	2
2. Compréhension en lecture et en écoute	3
2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.2. Tableau de pondération	4
2.3. Comportements observables	5
3. Justification des contenus et de la pondération	7
4. Spécification de l'épreuve	8
4.1. Type d'épreuve	8
4.2. Déroulement	9
4.3. Importance relative et note de passage	9
4.4. Conditions particulières	9

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à extraire du programme d'études de français, plus particulièrement du cours FRA-3036-1, les éléments essentiels et représentatifs qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet de faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés dans le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle permet d'assurer la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues à des fins d'évaluation sommative.

La définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1. ORIENTATIONS ET CONSÉQUENCES

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a également pour objectif d'amener l'adulte à exprimer sa perception des valeurs véhiculées dans les textes et les messages.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : ainsi, les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à un autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et s'amplifient en même temps que les éléments d'apprentissage laissent voir des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'une année à l'autre.

Le programme a pour but de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer des habiletés à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on vise à ce que l'adulte utilise également les ressources de la langue pour développer ses habiletés à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le réinvestissement dans la production de ce qui a été appris en ce qui concerne la compréhension et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on mettra en place des situations tirées de la vie courante pour vérifier les habiletés à lire des textes et à écouter des messages significatifs.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à établir des liens entre ses propres valeurs et celles qui sont véhiculées dans les textes et les messages.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve du présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour interpréter et évaluer le sens des textes et des messages qui lui sont proposés et d'extrapoler à partir de ceux-ci.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans la formulation de ses réponses.

Quand cela sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte pour ce qui est de la compréhension des éléments étudiés en ce qui a trait à la production.

2. COMPRÉHENSION EN LECTURE ET EN ÉCOUTE

2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectifs terminaux Lire un journal, un magazine ou une revue contenant des textes à dominante informative portant sur des sujets liés ou non à l'actualité.

Écouter un ensemble de messages à dominante informative portant sur des sujets liés à l'actualité : bulletins de nouvelles.

Habiletés de synthèse et indicateurs

Dégager l'organisation de l'ensemble informatif :

- Décrire le contexte de la situation de communication.
- Classifier les articles d'un journal, d'un magazine ou d'une revue et les différentes nouvelles d'un bulletin.
- Décrire la présentation de l'ensemble informatif de la presse écrite ou du bulletin de nouvelles.

Analyser le traitement de l'information :

- Relever les différentes manières d'aborder l'information.
- Décrire le style propre à la presse parlée ou écrite.
- Réagir à l'ensemble informatif.

Exploiter les ressources de la langue :

- Expliquer le sens des mots et des expressions selon le contexte.
- Montrer en quoi certains éléments prosodiques ou sonores contribuent à faire saisir le sens du message.
- Formuler des réponses en respectant les règles de la langue.

2.2. Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN LECTURE ET EN ÉCOUTE

HABILETÉS	DISCOURS	LANGUE
DÉGAGER L'ORGANISATION DE L'ENSEMBLE INFORMATIF 45 %	· Contexte de la situation de communication · Classification des articles et des nouvelles · Description de la présentation de l'ensemble informatif (3) 45 %	· Sens des mots et des expressions · Contribution de certains éléments prosodiques ou sonores au sens du message
ANALYSER LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION 40 %	· Manières d'aborder l'information · Description du style propre à la presse parlée ou écrite · Réaction à l'ensemble informatif (3) 40 %	
EXPLOITER LES RESSOURCES DE LA LANGUE 15 %	· Respect des règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (3) 5 %	
PONDÉRATION 100 %	90 %	10 %

2.3. Comportements observables

À la lecture d'un ensemble de textes et à l'audition de messages à dominante informative, l'adulte sera capable :

Dimension 1

- de cerner les caractéristiques des émetteurs ou des émettrices en distinguant les rôles des diverses personnes qui participent au traitement de l'information;
- de cerner l'intention et les caractéristiques des destinataires;
- de reconnaître les différents genres d'articles présents dans un journal, un magazine, une revue et les différents genres de nouvelles d'un bulletin;
- d'indiquer le niveau d'intérêt des différents articles et des nouvelles : intérêt local, régional, national ou international;
- d'indiquer le domaine exploité, c'est-à-dire le classement thématique auquel se rattache chacun des articles et chacune des nouvelles;
- de vérifier l'importance et la pertinence des supports visuels et auditifs (s'il y a lieu);
- d'évaluer l'importance relative accordée aux différents classements de l'information (selon le genre, selon le niveau d'intérêt et selon le domaine) et à la publicité;
- d'établir des liens pertinents entre l'information transmise et les façons de la présenter;

Dimension 2

- de départager les faits et les opinions;
- de repérer des éléments qui révèlent la subjectivité ou l'objectivité;
- de discerner les façons de traiter l'information;
- de reconnaître les procédés propres au langage de la presse écrite ou parlée;
- de reconnaître les moyens utilisés pour intéresser les destinataires;
- de comparer ses propres valeurs à celles qui sont véhiculées dans le journal, dans le magazine ou la revue de même que dans le bulletin de nouvelles;

Dimension 3

- de respecter les règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (énoncés ou phrases complètes);

Dimension 4

- d'expliquer le sens de mots ou d'expressions constituant les titres d'un article ou qui sont employés dans un sens particulier pour attirer l'attention des lecteurs et des lectrices;
- d'expliquer le rôle de certains éléments prosodiques ou sonores propres à la presse parlée et leur apport au sens du message.

3. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LA PONDÉRATION

En ce qui concerne la **compréhension**, les habiletés de synthèse retenues correspondent aux objectifs intermédiaires du programme d'études. Cependant, le premier objectif, *Préparer sa lecture ou son écoute*, ne peut faire l'objet d'une évaluation sommative compte tenu du temps et des ressources dont l'adulte dispose au cours d'une session d'examen. La plupart des indicateurs de l'habileté ont été retenus comme objet d'étude; cependant, une dimension particulière a été créée pour évaluer le respect du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses. La pondération de cette dimension est de 5 p. 100 pour l'épreuve.

Pour le cours considéré ici, seulement 10 p. 100 du total de l'épreuve est alloué à la dimension 4 sur les ressources de la langue, étant donné l'accent mis sur **l'ensemble informatif** plutôt que sur chaque texte en particulier.

4. SPÉCIFICATION DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve permettant de mesurer l'habileté de l'adulte à lire un ensemble de textes et à écouter un message à dominante informative est exigée. On doit faire passer l'épreuve à la fin des apprentissages.

4.1. Type d'épreuve

Au cours de l'épreuve, l'adulte doit se trouver dans le contexte d'une véritable situation de communication.

Un extrait de trois à cinq pages tiré d'un ensemble informatif (journal, magazine ou revue) et un ensemble de nouvelles tirées d'un bulletin d'information, d'une durée de 3 à 6 minutes et enregistré sur cassette audio, seront présentés à l'adulte. Afin de faciliter l'évaluation de certains comportements observables en lecture, on présentera, d'une façon plus précise, deux ou trois textes d'une longueur de 800 à 1 200 mots au total et tirés de l'extrait choisi.

Tous les objets d'étude retenus pour le cours considéré ici ne sont pas nécessairement mesurés dans chacun des volets. Certains seront mesurés soit en lecture, soit en écoute, alors que d'autres le seront dans les deux volets. Ils seront mesurés à partir d'items (questions ou tâches) auxquels l'adulte devra répondre par écrit.

Ces items peuvent être à **réponse choisie** ou à **réponse construite**.

Lors de la rédaction des items, on devra **obligatoirement** tenir compte des trois niveaux de compréhension décrits ci-dessous. De plus, on devra essayer, autant que possible, de répartir le nombre d'items entre les trois niveaux selon la proportion établie ci-dessous.

Niveaux de compréhension

Les différents niveaux de compréhension se traduisent par les réactions que l'adulte manifeste par rapport à un texte dans ses réponses à des items.

- **une interprétation du texte ou du message** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour interpréter le sens du texte ou du message et en expliquer certaines parties ou certains aspects (70 p. 100 des items);
- **une évaluation et un jugement** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour juger de la valeur du texte ou du message et en évaluer certaines parties ou certains aspects (25 p. 100 des items);
- **une exploration du sens et une extrapolation à partir du texte ou du message** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour intégrer, adapter, restructurer le texte ou le message ou des parties du texte ou du message, et proposer différentes interprétations et évaluations dans le prolongement de sa personnalité (5 p. 100 des items).

4.2. Déroulement

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours en une seule session.

Durée de l'épreuve : 2 heures 30 minutes

4.3. Importance relative et note de passage

Pour le cours considéré ici, la partie de l'épreuve consacrée à la compréhension en lecture représente 70 p. 100 du total et celle portant sur la compréhension en écoute, 30 p. 100.

La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

4.4. Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française, d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise.

Aucun autre document ne peut être utilisé.

